

Vincent MEQUINION
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

SELARL d'Administrateur Judiciaire au capital de 2000 Euros

Siège Social : Toulouse - RCS TOULOUSE B 483 285 698

LA SOUFFRANCE MODERNE DE L'ENTREPRENEUR :
COMPRENDRE POUR AGIR

COREDACTEURS : Vincent MEQUINION (Administrateur Judiciaire) et Alexandra BLANCH (Collaboratrice Principale)

- ❖ Récit personnel tiré de l'expérience professionnelle vécue sur la souffrance moderne de l'entrepreneur.

Lorsque nous avons réfléchi au sujet de la souffrance moderne des entrepreneurs nous avons malheureusement été contraints de constater que sa modernité est uniquement liée à la communication qui peut désormais en être faite.

La loi de 1967 s'est penchée sur la souffrance des créanciers, et la loi de 1985 sur celle de l'entreprise.

Toutefois, jusqu'à présent, le législateur n'a pas pris en compte la souffrance de celui qui fait vivre l'entreprise.

En effet, jusqu'à présent, aucun corpus législatif ne permettait de traiter de la souffrance de l'entrepreneur, la seule préoccupation était la souffrance de l'entreprise.

Au surplus, au delà de la souffrance de la personne morale visible caractérisable et quantifiable notamment avec des éléments d'analyse comme la comptabilité et l'analyse financière, pour le professionnel des procédures amiables et collectives, aucun élément ne permet de rechercher les éléments de souffrance du chef d'entreprise qui malheureusement doit assumer sa propre souffrance et celle de l'entreprise.

A ce titre, les techniciens de l'entreprise ne sont pas formés pour déceler ni soigner la souffrance des chefs d'entreprise, ces derniers n'ayant aucune formation sur le sujet.

Cependant pour nous techniciens, le constat est sans appel : soigner une entreprise sans soigner le chef d'entreprise qui l'a fait vivre n'a aucun intérêt, l'un n'allant pas sans l'autre.

Ainsi, le dispositif APESA a permis de répondre à la fois à la nécessité de moyens techniques mais également à la demande de formation de ces techniciens de l'entreprise sur le sujet essentiel qu'est la souffrance du chef d'entreprise.

En effet par la création d'un tel dispositif les techniciens de l'entreprise ont pu être formés et ainsi prendre conscience de l'état de souffrance dans lequel pouvait être un chef d'entreprise.

Désormais nous pouvons donc avoir les réactions appropriées face à de telles situations, en espérant toujours pouvoir déceler les situations les plus dramatiques avant qu'il ne soit trop tard comme malheureusement nous avons trop l'occasion d'en voir.

Il y a peu, une chef d'entreprise est venue nous rencontrer pour nous faire part des difficultés de sa société.

Malheureusement, au bout de quelques minutes de rendez-vous nous avons été contraints de faire le constat que la société était difficilement sauvable et que seule la liquidation judiciaire pouvait être envisagée.

La dirigeante était épuisée moralement, mais aussi physiquement et nous l'avons sentie au bord d'un gouffre.

Après une heure de rendez-vous, cette dernière a fini par craquer et nous a indiqué que malheureusement le seul lieu où elle pouvait « se permettre » de laisser exprimer son émotion était l'étude car ni à son domicile, ni au sein de l'entreprise, cette possibilité ne lui était offerte.

Malgré trois heures de rendez-vous et des échanges réconfortants l'aide que nous pouvions lui apporter était limitée car nous n'avions pas matériellement les compétences pour lui apporter le soutien psychologique dont elle avait besoin.

Heureusement à cet instant la solution d'APESA était à notre portée.

Nous avons donc pu proposer à cette dirigeante d'être appelée par un psychologue afin d'avoir le soutien psychologique dont elle avait besoin.

Cette dernière a bien évidemment acquiescé à notre proposition en nous remerciant même de lui avoir fait part de ce dispositif. Ainsi à l'issue du rendez-vous, nous adressions immédiatement une demande de prise en charge auprès du dispositif APESA.

Grâce à leur réactivité, dès le lendemain cette dirigeante avait le suivi nécessaire.

Cette dernière ne nous a jamais donné les suites de ce suivi.

Toutefois et malgré l'ouverture de la liquidation judiciaire, elle a su faire face et nous a vivement remerciés pour l'aide que nous avons pu lui apporter.

Il y a quelques années, cette dirigeante se serait retrouvée à l'issue du rendez-vous, à nouveau seule à la fois pour gérer sa procédure, mais également pour gérer l'aspect psychologique et notamment toute la souffrance qu'elle éprouvait face à la procédure qui devait malheureusement être envisagée.

De même, nous avons rencontré très récemment un dirigeant qui semblait lors de nos premiers échanges, parfaitement serein sur la suite de la procédure.

Cependant après des échanges très constructifs, grâce aux outils qui nous ont été apportés par APESA, ce dernier a également laissé exprimer son désarroi sous le poids des enjeux.

Aussi, très concrètement au quotidien, grâce au dispositif APESA nous pouvons concilier l'assistance de l'entreprise et de son chef d'entreprise.

Ainsi l'aide apportée à l'entreprise s'en trouve renforcée car, nul ne sert de traiter l'entreprise sans traiter le chef d'entreprise.

En conclusion cette souffrance n'est donc réellement pas moderne mais est devenue un sujet de préoccupation moderne sur lequel il va falloir continuer à mener un véritable combat !

Alexandra BLANCH

Vincent MEQUINION